



Mot du président

À chaque année, nous profitons de la relâche pour faire le plein d'énergie, sortir prendre l'air et surtout, pour enfin faire ce pour quoi nous avons moins de temps! Nous en sommes déjà à la fin mars; il ne reste que le tiers de l'année scolaire devant nous. D'ici juin, je vous souhaite de profiter des beaux moments avec vos élèves. Grâce à vous, ils pourront vivre les réussites souhaitées.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que le Front commun a adopté l'entente de principe ce qui signifie que nous avons accepté les conditions pour notre prochaine convention collective. La négociation est maintenant derrière nous jusqu'au 31 mars 2028! Nous attendons l'écriture des textes ainsi que la signature par nos représentants nationaux (FSE et CSQ). Nous vous tiendrons informés des suites. Une fois de plus, je tiens à vous remercier pour votre mobilisation et votre appui dans l'ensemble des actions et moyens de pression faits durant cette négociation. Notre solidarité et notre mobilisation nous a permis de mettre un maximum de pression sur le gouvernement qui n'a eu d'autre choix que d'améliorer ses offres à notre avantage bien que nous n'ayons pas tout obtenu. Ce n'est que partie remise pour poursuivre cette lutte là où nous l'avons laissée.

Rémi Therriault



Affectation-mutation

Le mois de mars annonce le début de la période d'affectation-mutation pour l'année prochaine. Si vous souhaitez vous prévaloir d'un congé sans traitement, qu'il soit à temps partiel (réduction de tâche) ou à temps plein, vous devez faire la demande avant le 1er avril. C'est également à cette date que vous devez faire parvenir une demande pour une retraite progressive ou un congé à traitement différé.

Si vous souhaitez changer d'école ou de champ, vous avez jusqu'au 15 avril pour en faire la demande. Le formulaire est disponible sur l'Intranet du CSS ainsi que sur le site Internet du SEHCN (Modèles de lettres\Lettre 301). Sachez que cette demande de mouvement volontaire est conditionnelle à un poste vacant.

Plus tard en mai-juin, le bassin d'affectation-mutation sera effectué et vous connaîtrez votre tâche pour l'année suivante.

Une séance portant spécifiquement sur l'affectation-mutation sera offerte le 2 avril en formule hybride (Zoom / Bureau du SEHCN) dès 18h30.

N'oubliez pas que vous pouvez vous adresser à moi pour toutes les questions relatives au processus!

Xavier

Planification retraite

Vous pensez à la retraite ? N'oubliez pas que vous pouvez bénéficier d'un service de calcul de la rente de retraite, en plus d'explications et d'informations complètes sur le sujet. Pour se faire, communiquez avec moi!

Xavier



Transmission des pièces justificatives pour une force majeure

Il a été discuté lors de la dernière rencontre du comité de relations de travail (CRT) qu'à partir du 11 mars 2024, pour pouvoir bénéficier du congé pour force majeure, vous devrez faire parvenir vos pièces justificatives au service des Ressources humaines dans un délai de 30 jours. Après ce délai, le CSS traitera ce congé en absence pour maladie ou raison personnelle, selon le motif. Il sera donc très important de respecter ce délai. On vous rappelle que vous avez à chaque année, la possibilité d'utiliser jusqu'à 3 journées en absence pour des forces majeures diverses.

Xavier

Ordre d'octroi des suppléances

Lors de l'absence d'une enseignante ou d'un enseignant, le remplacement sera octroyé en fonction d'un ordre prévu dans la convention collective (8-7.11).

1. Tout d'abord, l'école devra vérifier s'il y a quelqu'un en disponibilité ou au champ 21.
2. Ensuite, la suppléance serait offerte aux enseignants de l'école qui n'ont pas de contrat à 100% et dont l'horaire le permet. Il ne s'agit **pas** des enseignants en réduction de tâche.
3. La troisième catégorie de personnes à qui la suppléance est octroyée sont les suppléants occasionnels. Cette catégorie de personnel est subdivisée en trois sous-catégories:
 - Enseignants légalement qualifiés sans contrat, incluant les retraités
 - Étudiants en formation en commençant par la stagiaire présente en classe puis, par nombre décroissant d'années d'études
 - Enseignants non-légalement qualifiés
4. C'est à cette étape que la suppléance sera offerte aux enseignants de l'école déjà à 100% qui sont volontaires pour effectuer cette suppléance. Ces enseignants seront payés au 1/1000e.
5. Finalement, la direction assigne une personne disponible, laquelle sera payée au 1/1000e.

N.B. Dès la rentrée 2024, le paiement pour les suppléances en surplus de la tâche régulière sera bonifié!
Xavier

Le numérique en enseignement – Suivi du Colloque FSE

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a tenu au printemps dernier un Colloque en enseignement. Une délégation du SEHCN y a entre autre participé. L'un des sujets qui y a été échangé est le numérique. Ce n'est pas une surprise que ce dossier ait été abordé lors de cette rencontre. Le numérique prend de plus en plus de place dans notre profession. Comme pour chacun des aspects touchant votre réalité enseignante, la FSE met énormément d'énergie pour vous représenter et faire entendre votre voix afin de vous défendre en tout lieu.

Nous vous partageons ici l'essentiel des recommandations qui ont été adoptées dernièrement en Conseil fédéral sur le dossier :

- Intervenir auprès du ministère de l'Éducation afin que les enseignantes et enseignants disposent de conditions optimales pour l'utilisation du numérique telles que des outils disponibles, du soutien rapide et une plateforme de contenus disciplinaires.
- Poursuivre la collaboration aux travaux de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) liés à l'intelligence artificielle (IA), notamment quant à l'usage de l'IA en enseignement.
- Suivre de près les travaux de modernisation des épreuves du Ministère et faire des représentations afin de partager les préoccupations du personnel enseignant au regard des épreuves numériques.
- Faire valoir les préoccupations pédagogiques du personnel enseignant envers l'enseignement à distance, notamment au secteur des jeunes.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou préoccupations en lien avec le sujet.

Rémi

Une femme à l'origine de la CSQ...

En 1946, Laure Gaudreault fonde la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC). C'est cette même organisation qui donna naissance à la CSQ au fil du temps. Laure Gaudreault est considérée comme la pionnière du syndicalisme enseignant au Québec, et encore aujourd'hui, elle inspire l'action féministe de la CSQ.



50 ans d'action féministe

Le 21 mars dernier, la CSQ soulignait lors d'une journée de célébrations et de réflexions le 50e anniversaire du comité d'action féministe (anciennement le comité des conditions des femmes). Sous le thème *Toutes et tous en action pour un avenir féministe*, cette journée se voulait un évènement festif, rassembleur et ouvert à l'ensemble des membres de la CSQ.

Nous vous invitons à lire les différents articles produits sur *Ma CSQ cette semaine* (<https://www.lacsq.org/actualites/>) qui aborde la naissance du syndicalisme enseignant, du mouvement féministe et du comité des femmes, de la représentativité des femmes dans le milieu syndical, ainsi que l'un des grands gains sociaux : les congés de maternité.

Ensemble, continuons l'action féministe, soyons fières et fiers de ce legs!

Sindy

Un demi-siècle de militance féministe pour l'égalité des sexes

Depuis sa création, il y a 50 ans, le comité d'action féministe a notamment milité et revendiqué le droit à l'avortement, l'équité salariale, l'éducation sexuelle, l'abolition des stéréotypes sexistes et la mise sur pied d'un réseau de services éducatifs à l'enfance.



La représentativité des femmes dans le milieu syndical : une priorité pour la CSQ

Dès sa mise sur pied en 1973, le Comité d'action féministe a fait de la représentativité des femmes au sein de l'organisation une priorité. En 1988, Lorraine Pagé est élue à la présidence de la CEQ. Elle est la première femme à occuper la présidence d'une centrale syndicale au Québec.



Gagnante du concours photo - planificateur Efficom

Félicitations à madame Marie-Claude Gagnon pour sa photo qui paraîtra en couverture de notre planificateur 2024-2025. Elle se mérite une carte cadeau prépayée de 50 \$. Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont participé au concours en grand nombre cette année. Le concours reviendra encore l'an prochain, restez informés pour en connaître les détails.

Syndicat de l'enseignement de la Haut
303, rue de Puyjalon
Baie-Comeau (Québec) G5C 1M4
Tél. : 418 589-9824
Courriel : info@sehcn.com